

APPENDIX4. Formulaire d’obstacle

Service Public Fédéral Mobilité & Transports
 Directeurat général du Trafic Aérien
 Direction Espace Aérien et Aéroports
 Centre de Communication Nord 2^{ème} étage
 Rue du Progrès 80 boîte 5
 1030 Bruxelles
 Fax:02/277 42 82

1. Obstacle: 6 éoliennes
2. Lieu d’implantation (adresse): Commune de Momignies
 Rue de la Marlière et chemin de l’Arbre
 Lieux-dits « Fayi » et
 « La plaine par delà l’Arbre »
3. Matériau: acier/ ~~Pierre~~/ béton/ autre (si oui, lequel).....*
4. Si d’application, fréquence utilisée: pas d’application
5. Coordonnées:

Eol	X Lambert 1972	Y Lambert 1972	Altitude du sol (AMSL) en m	Hauteur de l’obstacle par rapport au sol (AGL) en m	Altitude au sommet de l’obstacle (AMSL) en m
1	136 173	81 412	216	150	366
2	136 923	81 869	225	150	375
3	137 260	82 053	230	150	380
4	136 363	81 176	220	150	370
5	136 818	81 440	230	150	380
6	137 255	81 689	234	150	384

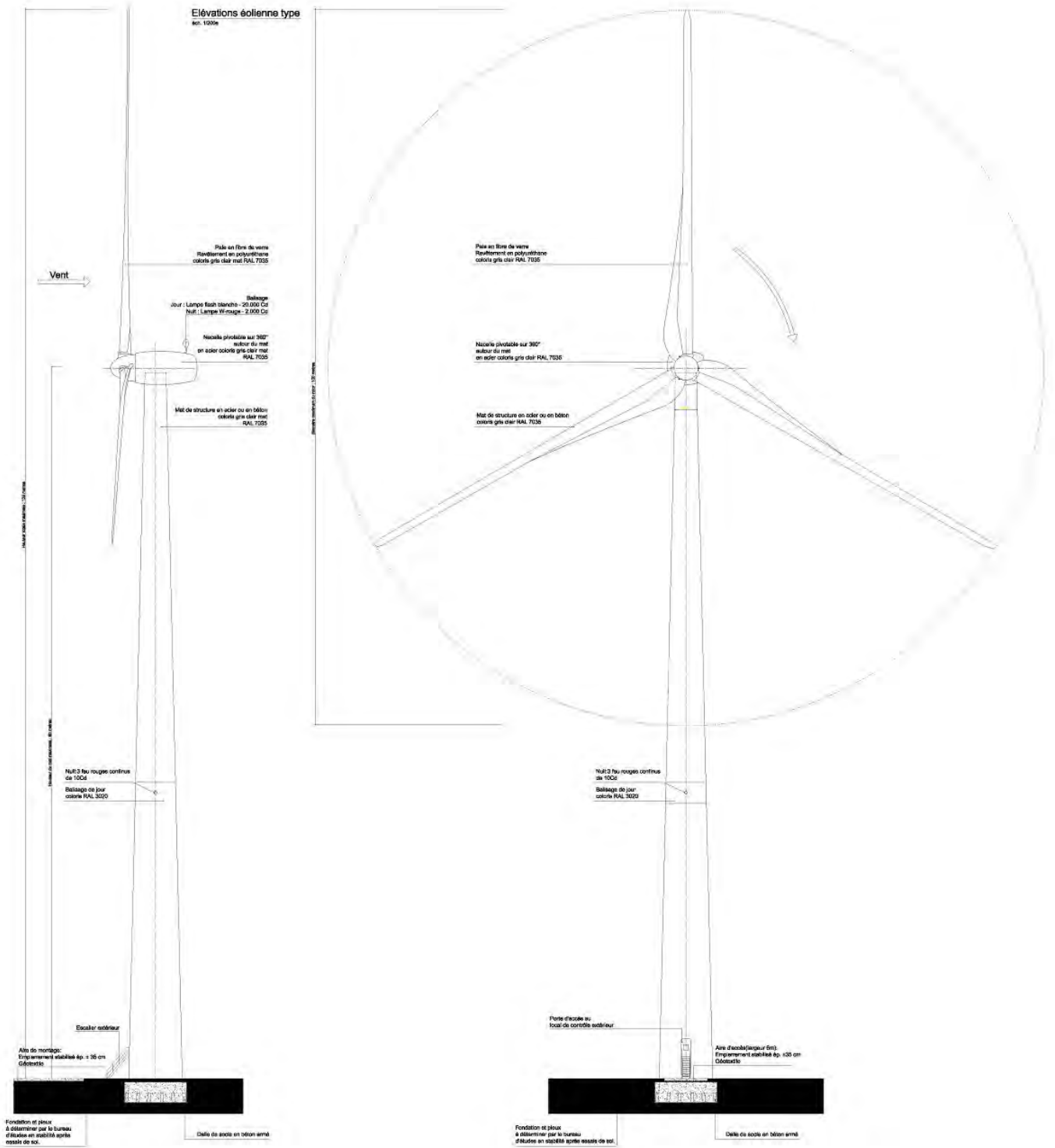
Si plusieurs obstacles, mentionner les coordonnées de chacun séparément.

6. Hauteur des obstacles par rapport au sol (AGL) : 150 m maximum
Altitude du sol (AMSL) : 234 m maximum (éolienne n°6)
Altitude du sommet de l’obstacle (AMSL) : 384 m maximum (éolienne n°6)

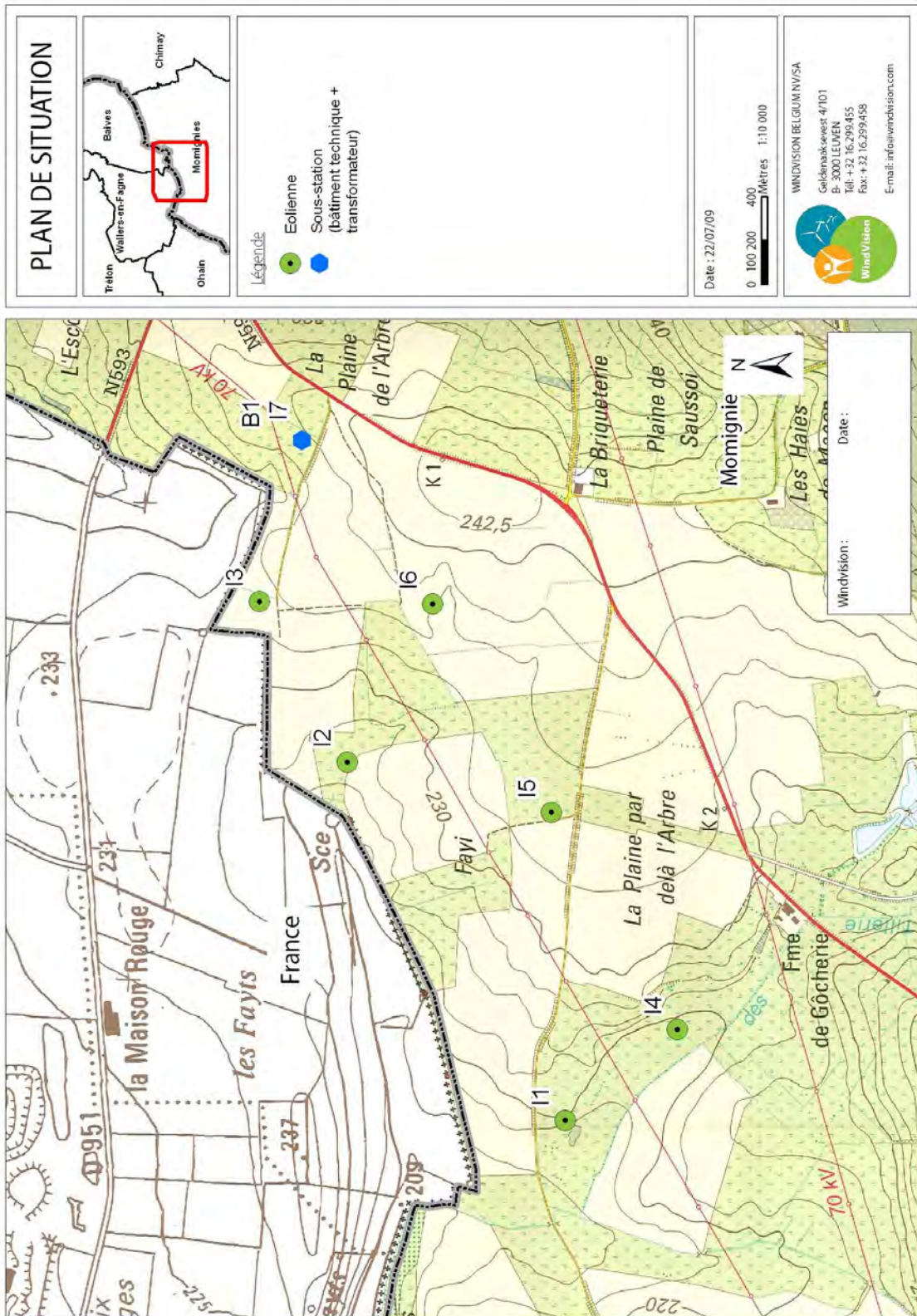
7. Nom de l'entreprise: WINDVISION Belgium SA/NV
Adresse: Geldenaaksevest 4/101
3000 LEUVEN
Téléphone: +32 (0)16 299 455
Fax: +32 (0)16 299 458
8. Nom du maître d'ouvrage: WINDVISION Belgium SA/NV
Adresse: Geldenaaksevest 4/101
3000 LEUVEN
Téléphone: +32 (0)16 299 455
Fax: +32 (0)16 299 458
9. A joindre: Vue de profil voir annexe n°1
Plan d'ensemble voir annexe n°2
Carte topographique voir annexe n°2
10. Avis préliminaire de Belgocontrol: oui/ non* (voir annexe n°3)
Avis préliminaire de la Défense: oui/ non* (voir annexe n°4)
Avis préliminaire de l'Aéroport: ~~oui~~/ non*
11. Remarques: X

* biffer la mention inutile

Annexe n°1 : vue de profil de l'éolienne



Annexe n°2 : plan d'ensemble / Carte topographique





Direction Générale Administration et Finances

Service: Urbanisme

Référence : A/U/WIND-295/5528

Date : 30/07/2009

Info : L. Leemans – C. Mahaux

Tél : 02/206.22.27 – 02/206.24.42

Fax : 02/206.22.39

lem@belgocontrol.be – ema@belgocontrol.be

**SERVICE PUBLIC FEDERAL ET
TRANSPORTS**

Transport Aérien

Espace aérien et Aéroports

Rue du Progrès 80 Bte 5

1030 BRUXELLES

Concerne: Windvision - Construction de 6 éoliennes à Momignies
Dossier **WT161**

Monsieur,

Suite à votre lettre du **13/05/2009** sous référence **AVPOR\BDC\09-0778**, et suite à de nombreuses concertations et réunions avec les services Engineering et Opérationnel, je vous informe que BELGOCONTROL émet un avis **positif** concernant l'implantation de ces éoliennes d'une hauteur maximale de 150m.

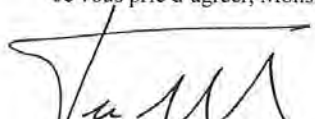
Toutefois, Belgocontrol ne peut garantir une réponse positive si une demande éventuelle pour agrandir le parc à cet endroit serait demandée.

Cet avis est valable pour une durée de 2 ans.

L'architecte est tenu d'avertir Belgocontrol de la construction des éoliennes, et ce minimum deux mois avant le début des travaux afin que les obstacles soient publiés dans l'A.I.P.

Pourriez-vous nous transmettre une copie de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.


R. Van Achter
Responsable Service Urbanisme.

cc. Défense – E Cuvelier
WindVision - dossier HA019BE

Belgocontrol
Iervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel
Tel. + 32 2 206 21 11
Fax + 32 2 206 22 88
Zetel / Siège
C.C.N. Vooruitgangstraat 80/2
C.C.N. Rue du Progrès 80/2
B-1030 Brussel / Bruxelles
RPR / RPM / Brussels 0206.048.091
BTW / TVA BE 0206.048.091
www.belgocontrol.be



Annexe n°4 : avis préliminaire de la Défense

Défense



Direction Générale Ressources Matérielles
Division CIS & Infra
Section Infrastructure

Bruxelles, le 12 JUNI 2009
MITS : 09- 361888
Annexe: 1

WindVision
P/A Geldenaaksevest 4/101
3000 LEUVEN

OBJET : Momignies– Projet d’implantation d’un parc de 6 éoliennes

Références :

1. Votre lettre HA091BE du 23 avril 2009
2. Notre dossier 3D/365-1
3. Circulaire GDF-03 du 12 juin 2006 – Directives concernant le balisage d’obstacles pour l’aviation

Monsieur,

Par la présente, nous revenons à votre lettre du 23 avril 2009.

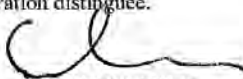
Nous avons l’honneur de vous annoncer que la Défense n’émet pas d’objection de principe quant au projet en objet. Celui-ci se situe en zone catégorie E et n’est soumis à aucune restriction de notre part en matière de balisage pour autant que la hauteur totale des éoliennes ne dépasse pas 150m par rapport au niveau du sol. Dans le cas contraire, vous êtes prié d’y appliquer un balisage en accord avec les normes de la circulaire mentionnée en référence 3 et dont vous trouverez copie d’un extrait en annexe.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les éoliennes étaient érigées sans un balisage conforme, la Défense déclinerait toute responsabilité en cas de problèmes ultérieurs. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de faire respecter ces prescriptions par toute voie de droit.

Après délivrance du permis de bâtir, il y aura lieu de prévenir nos services, par écrit à l’adresse complète ci-dessous, au plus tard 30 jours ouvrables avant le début des travaux de construction, afin de nous permettre d’avertir le personnel navigant concerné. Tout courrier qui nous sera adressé, devra mentionner le numéro 3D/365-1, la position exacte des éoliennes en coordonnées Lambert 72 ainsi que leur hauteur totale.

Dans le même esprit, nous vous prions de nous avertir de la mise en service des éoliennes ainsi que lors de leur démantèlement ultérieur.

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de notre considération distinguée.


Eric CUVELIER, Ir
Commandant d’Aviation
Chef du Bureau Géomatique

Correspondante : Gerda Aerts
Assistante administrative
Tel : 02/701.36.95
Fax : 02/701.60.80
E-mail: g.aerts@mil.be



DGMR - Division CIS & Infra
Section Infrastructure – Sous-section Support
Bureau Géomatique
Quartier Reine Elisabeth
Rue d’Evere, 1
1140 BRUXELLES

.be

Veuillez noter que notre numéro de fax est désormais le 02/701.60.80